

Le développement de l'apprentissage depuis les années quatre-vingt-dix

Sébastien Durier, Phanit Saing

Bureau des études statistiques sur l'alternance, l'insertion des jeunes, la formation continue et les relations éducation-économie-emploi
Direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective

Après une forte croissance entre 1992 et 2000, s'expliquant par l'élargissement de l'offre de formation, et un intérêt grandissant des entreprises, des jeunes et de leurs familles pour ce dispositif, le nombre de jeunes en apprentissage s'est stabilisé au début des années 2000 pour repartir à la hausse en 2004. En se développant fortement, l'apprentissage a aussi changé de visage. Il n'est plus réservé aux jeunes sortant du collège, et ayant vocation à s'insérer rapidement sur le marché du travail. Les diplômés préparés vont désormais du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au diplôme d'ingénieur et préparent davantage à des métiers de services. Dans l'apprentissage du supérieur, les filles et les enfants des catégories supérieures sont nettement plus représentés que dans l'apprentissage du secondaire. Tout en offrant aux jeunes originaires de l'enseignement général et technologique une voie supplémentaire de poursuite d'études, après le baccalauréat notamment, l'apprentissage s'est parallèlement constitué pour certaines spécialités de formation en une filière professionnelle menant du CAP au niveau du baccalauréat et, dans une moindre mesure, au brevet de technicien supérieur (BTS).

UN FORT DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE ENTRE 1992 ET 2000

Au 31 décembre 1992, on comptait 215 500 apprentis en France métropolitaine et dans les DOM, en y incluant les apprentis des établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Douze ans après, au 31 décembre 2004, ce nombre s'élevait à 368 900, soit une augmentation des effectifs d'environ 71 % (graphique 1).

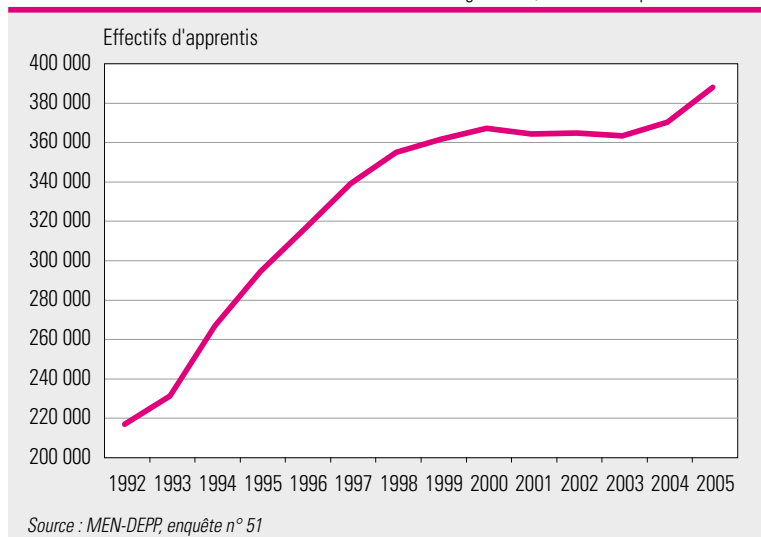
Au début des années quatre-vingt-dix, l'apprentissage, encore essentiellement choisi au sortir du

collège, était une voie de formation peu prisée. Poursuivant son lent déclin amorcé dans les années quatre-vingt, et malgré la loi Séguin du 23 juillet 1987 sur l'apprentissage, qui en avait élargi le champ d'application à tous les diplômés, depuis le CAP jusqu'aux diplômés d'ingénieur, l'apprentissage atteint son point le plus bas à la rentrée 1992-1993.

À partir de cette date, la tendance s'inverse. Les vœux d'orientation en fin de troisième montrent désormais une nette préférence des familles pour les études professionnelles par l'apprentissage (Durier et Poulet-Coulibando, 2005). La progression est

Graphique 1 – Évolution des effectifs d'apprentis

Éducation nationale + Agriculture, France métropolitaine + DOM



Graphique 2 – Répartition des apprentis selon le niveau de formation du diplôme préparé

Éducation nationale + Agriculture, France métropolitaine + DOM

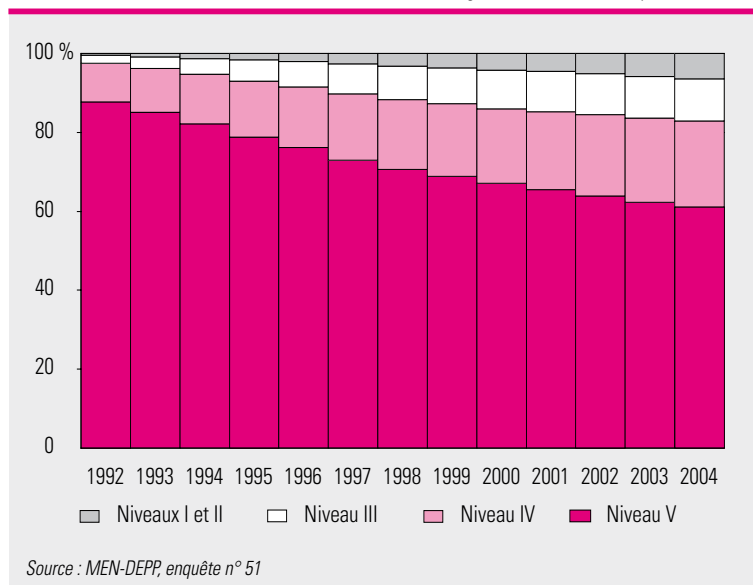


Tableau 1 – Répartition des apprentis selon le diplôme préparé en 2004

Éducation nationale + Agriculture, France métropolitaine + DOM

	Effectifs	%	% de filles dans le diplôme	Répartition des filles par diplôme	Répartition des garçons par diplôme
BEP/BEPA*	46 467	20,6	26,2	21,8	20,2
CAP/CAP*	172 565	76,6	24,4	75,4	77,0
MC5/MC5A*	4 267	1,9	17,5	1,3	2,1
Autres diplômes de niveau V	1 975	0,9	41,3	1,5	0,7
Total niveau V	225 274	100,0	24,8	100,0	100,0
Bac pro/Bac pro A*	37 112	46,0	23,7	29,0	56,3
Brevet professionnel/BPA*	37 642	46,7	51,8	64,3	36,1
Autres diplômes de niveau IV	5 869	7,3	34,4	6,7	7,7
Total niveau IV	80 623	100,0	37,6	100,0	100,0
BTS/BTSA*	31 435	79,5	40,1	77,6	80,7
DUT	4 188	10,6	41,5	10,7	10,5
Autres diplômes de niveau III	3 937	10,0	48,3	11,7	8,7
Total niveau III	39 560	100,0	41,0	100,0	100,0
Licence/maîtrise	1 198	8,5	52,0	8,9	8,1
Licence professionnelle	3 444	24,4	44,7	21,9	26,8
DECF/DESCF	2 794	19,8	63,9	25,4	14,2
Autres diplômes de niveau II	6 688	47,4	45,9	43,8	50,9
Total niveau II	14 124	100,0	49,7	100,0	100,0
DESS	1 464	15,6	54,0	35,2	9,4
Ingénieurs	6 631	70,5	12,7	37,6	80,9
Autres diplômes de niveau I	1 312	13,9	46,5	27,2	9,8
Total niveau I	9 407	100,0	23,9	100,0	100,0

* A : agriculture.

Lecture - Au 31 décembre 2004, 76,6 % des apprentis inscrits à un diplôme de niveau V préparent un CAP, 24,4 % des apprentis préparant un diplôme de CAP sont des filles et 75,4 % des filles de niveau V préparent un CAP.

régulière jusqu'en 2000. On compte alors 9,2 % des jeunes de 16 ans scolarisés en apprentissage contre 6,4 % en 1992. En termes d'effectifs, l'essor a concerné davantage l'apprentissage de niveau V, mais les niveaux d'études supérieurs ont connu une croissance relative plus importante : les effectifs de brevet d'études professionnelles (BEP) et de CAP progressent en effet de 30 % contre une multiplication par trois pour le niveau IV et par dix pour le niveau III (graphique 2).

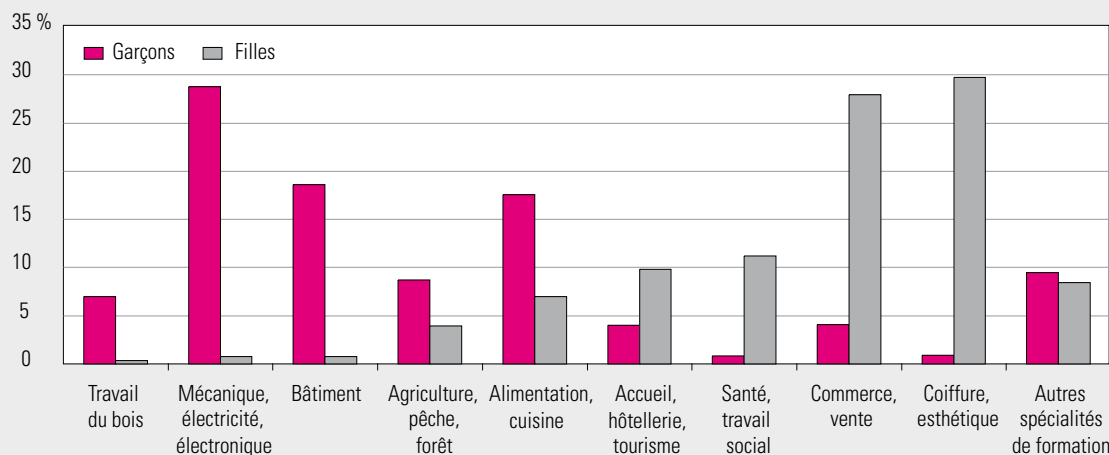
La stagnation qui se manifeste entre 2000 et 2004 résulte d'un léger recul de l'apprentissage de niveau V, compensé en partie par la poursuite du développement de l'apprentissage aux niveaux supérieurs. Ainsi, le nombre de jeunes inscrits dans une formation de niveau V diminue de 10 % entre 2000 et 2004. Le nombre d'apprentis préparant un diplôme de niveau IV augmente quant à lui de 20 %, et le nombre d'apprentis de niveau III de 10 %. Les formations de niveaux II et I accueillent encore relativement peu d'apprentis, mais leurs effectifs sont en constante progression : les apprentis préparant un diplôme de niveaux I et II sont respectivement au nombre de 9 407 et 14 124 en 2004. Entre 2004 et 2005, le nombre total d'apprentis progresse à nouveau fortement, la hausse concernant surtout les diplômes de niveau baccalauréat et plus.

LE NOUVEAU VISAGE DE L'APPRENTISSAGE

Dans les années quatre-vingt-dix, le nombre d'apprentis préparant un BEP (possible depuis 1988 par l'apprentissage) a augmenté plus rapidement que le nombre de ceux préparant un CAP. À partir de 1998,

Graphique 3 – Les spécialités de formation des niveaux V et IV selon le sexe en 2004

Éducation nationale + Agriculture, France métropolitaine + DOM

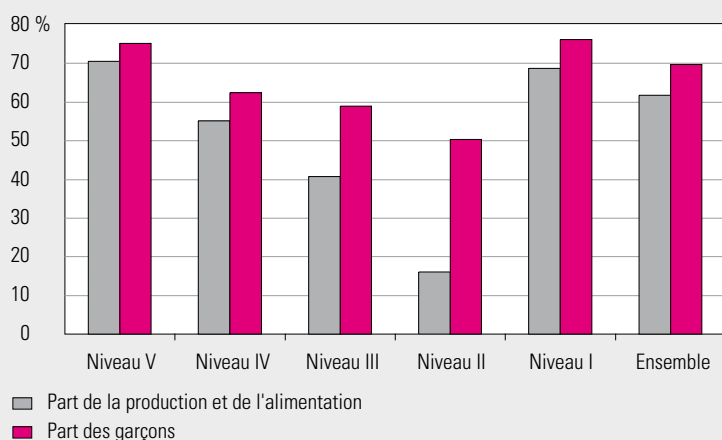


Source : MEN-DEPP, enquête n° 51

Lecture - Aux niveaux V et IV, 28 % des apprentis filles et 4 % des apprentis garçons suivent une formation de « Commerce, vente ».

Graphique 4 – Part des garçons et de la production selon le niveau de formation en 2004

Éducation nationale + Agriculture, France métropolitaine + DOM



Source : MEN-DEPP, enquête n° 51

Lecture - Au niveau V, 70,5 % des apprentis préparent une spécialité de formation liée à la production et à l'alimentation et 75,2 % sont des garçons.

le BEP ne progresse cependant plus, et le CAP est toujours aujourd'hui le diplôme le plus préparé en apprentissage avec 77 % des apprentis au niveau V (tableau 1). La répartition des diplômes préparés au niveau IV affiche également une forte stabilité depuis plusieurs années : 46 % de baccalauréats professionnels et 47 % de brevets professionnels (BP). Le BTS reste la formation la plus préparée au niveau III avec 80 % des apprentis en 2004 contre seulement 10 % de DUT.

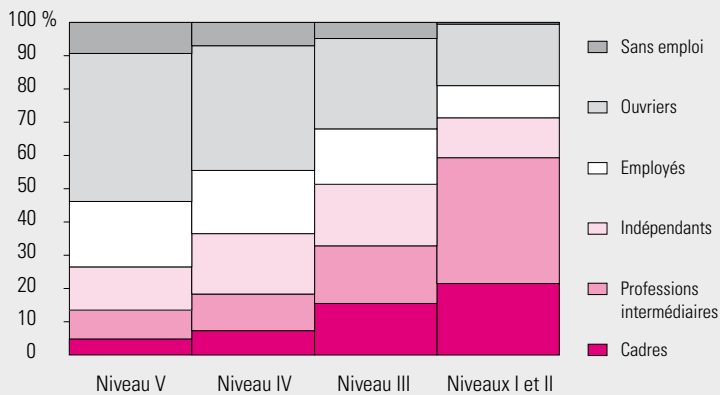
Au niveau II, les licences professionnelles par apprentissage ont fait leur apparition depuis 2001, et concernent déjà un quart des apprentis de ce niveau. Quant aux apprentis de niveau I, dans 70 % des cas ils préparent un diplôme d'ingénieur.

L'apprentissage est majoritairement une formation masculine : sept apprentis sur dix sont des garçons. Les spécialités préparées par les filles et les garçons ne sont cependant pas identiques. 87 % des garçons en

apprentissage de niveau secondaire suivent une formation liée à la production et à l'alimentation, principalement dans la mécanique, électricité et dans le bâtiment. À l'inverse, 86 % des filles se préparent à des métiers de services, dont 30 % à la coiffure (graphique 3). Par ailleurs, plus le niveau de diplôme préparé est élevé, plus la part des filles augmente, la parité fille-garçon étant obtenue au niveau II (graphique 4). Le niveau I fait cependant figure d'exception puisque 76 % sont des garçons. L'explication principale est l'importance dans l'apprentissage de niveau supérieur des métiers de services ; il ne s'agit pas toutefois de « Services à la personne » comme pour le niveau V, mais essentiellement des métiers du commerce, de la gestion et de la finance. Au niveau I, les spécialités de formation des diplômes d'ingénieurs préparés sont de nouveau fortement liées à la production.

Plus le niveau de formation s'élève, plus la part des enfants de cadres et de professions intermédiaires augmente, au détriment de celle des enfants d'ouvriers et d'employés

Graphique 5 – Origine sociale des apprentis selon le niveau de formation en 2004

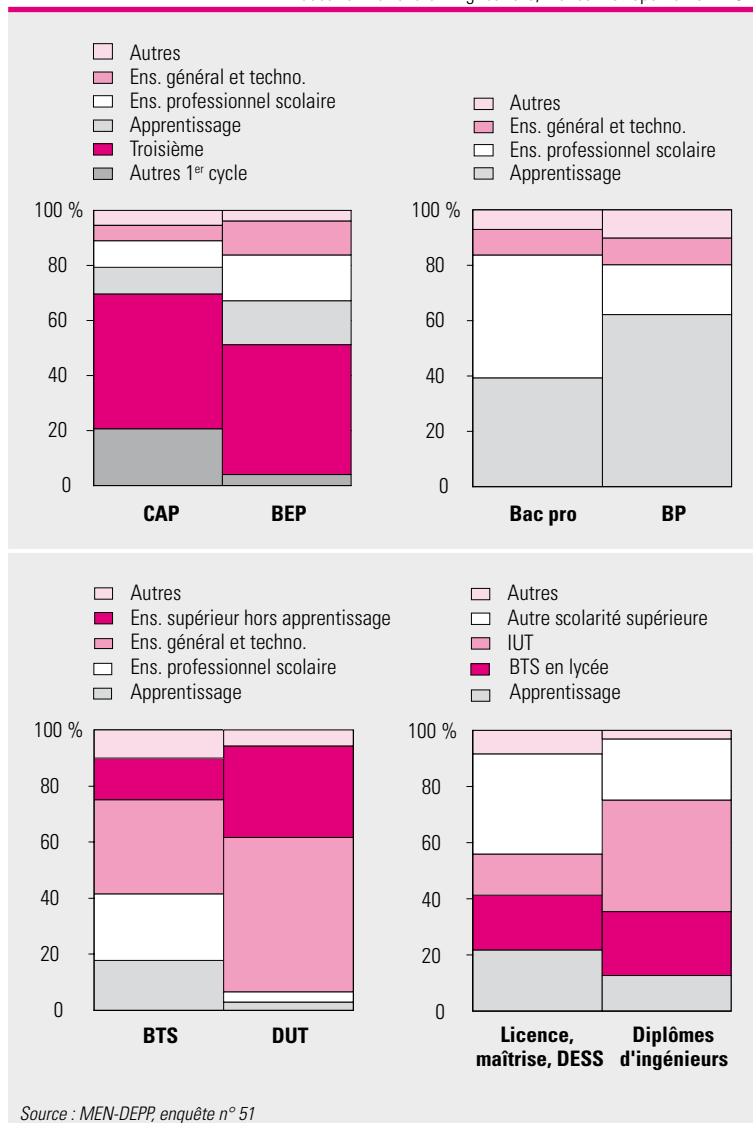


Source : MEN-DEPP, SIFA

Champ : académies de Strasbourg, Lille, Limoges, Nantes (partiel), Caen, Grenoble (partiel), Orléans-Tours.

Graphique 6 – Origines scolaires des apprentis inscrits en première année en 2004

Éducation nationale + Agriculture, France métropolitaine + DOM



Source : MEN-DEPP, enquête n° 51

(graphique 5). Cela s'explique d'abord par le fait que les apprentis de l'enseignement supérieur proviennent majoritairement de l'enseignement général ou technologique ou de l'enseignement supérieur hors apprentissage (graphique 6), c'est-à-dire de formations où sont moins représentés les enfants d'ouvriers et d'employés. Ce phénomène joue également pour le niveau IV, mais pour ce niveau s'ajoute aussi le fait que les enfants de cadres, de professions intermédiaires et les enfants d'artisans, commerçants et agriculteurs, lorsqu'ils ont opté pour un CAP ou un BEP par apprentissage, poursuivent significativement plus que les autres catégories vers un niveau IV par apprentissage (cf. encadré « Qui sont les apprentis qui poursuivent... »). On peut penser que les enfants des catégories supérieures, ayant sans doute entrepris un apprentissage en raison de difficultés scolaires, disposent malgré tout de davantage de ressources que les autres apprentis pour profiter pleinement des offres de poursuite par apprentissage. Dans le cas des enfants d'indépendants, l'orientation en apprentissage est plus souvent un choix positif et ils y réussissent mieux que les enfants d'ouvriers et d'employés (Moreau, 2003).

UNE « FILIÈRE APPRENTI » JUSQU'AU BTS ?

Le développement quantitatif de l'apprentissage aux niveaux supérieurs de formation pose une question : a-t-on créé une filière de formation à part entière et indépendante ou ce développement a-t-il profité à d'autres jeunes en formation que les seuls apprentis ?

Une première réponse peut être apportée en analysant pour chaque diplôme la formation suivie l'année d'avant par les apprentis (*graphique 6*). Seulement un apprenti sur dix préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet professionnel est issu de l'enseignement général et technologique, tandis que quatre sur cinq sont issus de l'enseignement professionnel (scolaire ou par apprentissage).

L'apprentissage au niveau IV concerne donc essentiellement les élèves et apprentis de l'enseignement professionnel, le brevet professionnel étant plus spécifique à l'apprentissage, le baccalauréat professionnel recrutant à parts égales entre les deux formes de l'enseignement professionnel.

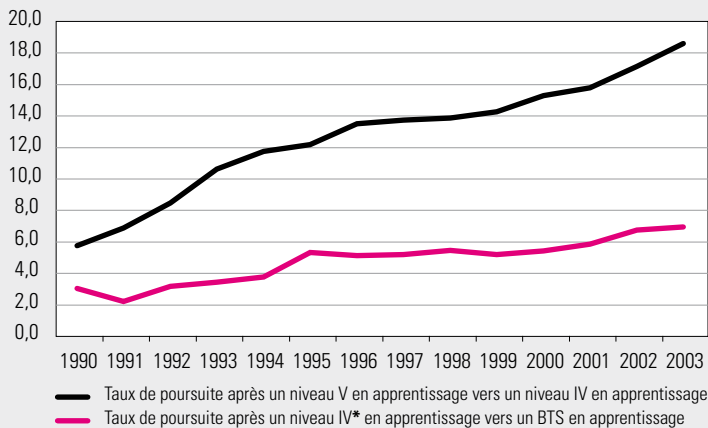
À partir du niveau III, l'apprentissage s'ouvre au contraire aux autres filières de formation : seulement 40 %

des apprentis en BTS sont originaires de l'enseignement professionnel (17 % en apprentissage et 23 % en scolaire), alors que près de un sur deux est issu de l'enseignement général et technologique ou du supérieur hors apprentissage. L'écart est encore plus important pour les apprentis préparant un DUT, qui sont moins de 10 % à venir de l'enseignement professionnel. Enfin, trois apprentis de niveaux I et II sur quatre ont fait précédemment des études universitaires et seulement 7 % proviennent d'un BTS par apprentissage. Hormis le BTS qui présente un statut mixte, l'apprentissage dans l'enseignement supérieur constitue donc surtout une offre supplémentaire de poursuite d'études aux élèves des lycées généraux et technologiques et aux étudiants de l'enseignement supérieur hors apprentissage.

L'analyse du recrutement des apprentis doit être complétée par une analyse des poursuites d'études après l'obtention d'un diplôme par apprentissage. Le *graphique 7* fournit l'évolution d'un indicateur qui

Graphique 7 – Poursuites d'études en apprentissage des apprentis de niveaux V et IV

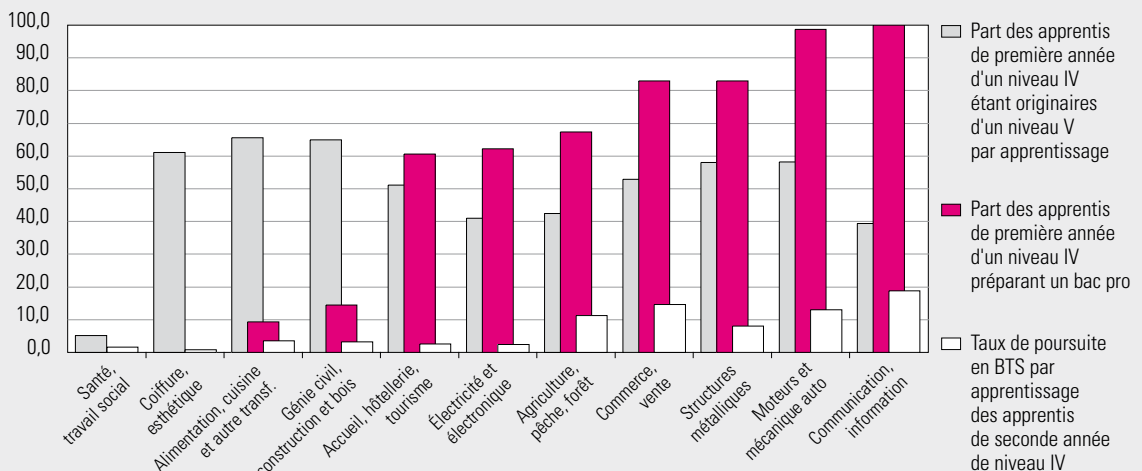
Éducation nationale + Agriculture, France métropolitaine + DOM



* En fait, il n'y a pas de poursuite quasi exclusivement qu'après un baccalauréat professionnel, mais pour calculer cet indicateur on ne dispose que du nombre d'apprentis inscrits en année terminale de niveau IV sans la distinction brevet professionnel/baccalauréat professionnel.

Source : MEN-DEPP, enquête n° 51

Graphique 8 – Origine scolaire, diplôme préparé et taux de poursuite des apprentis de niveau IV selon la spécialité de formation en 2004



Champ : académies de Strasbourg, Lille, Limoges, Nantes (partiel), Caen, Grenoble (partiel), Orléans-Tours.

Lecture - 65 % des apprentis en première année d'un diplôme de niveau IV et de spécialité « Alimentation, cuisine » étaient déjà apprentis l'année d'avant. Ils étaient 9 % à préparer un baccalauréat professionnel. Enfin, le taux de poursuite vers un niveau III de la même spécialité est de 3,6 %.

Source : MEN-DEPP, SIFA

permet d'évaluer les taux de poursuite des apprentis de niveaux V et IV (cf. « Sources et méthode »). En 1990, seulement 6 % des apprentis de BEP et CAP poursuivaient par la préparation d'un diplôme de niveau IV. Ce taux a été multiplié par trois et atteint 18,4 % en 2003. Le développement quantitatif de l'offre en apprentissage a donc bien été l'occasion pour les apprentis de niveau V d'accroître leur niveau de formation jusqu'au niveau du baccalauréat. La poursuite vers un BTS a elle aussi fortement progressé depuis 1990, mais elle ne concerne en 2003 qu'un peu plus de un apprenti de niveau IV sur vingt.

Selon la spécialité de formation choisie, l'offre de formation en apprentissage n'autorise pas tous les

parcours entre les niveaux V, IV et III. Tout d'abord, les apprentis de niveau IV proviennent inégalement d'un niveau V par apprentissage, et surtout ne préparent pas tous un baccalauréat professionnel, diplôme qui permet de poursuivre en BTS (*graphique 8*). D'un côté, on trouve les spécialités de formation « traditionnelles » de l'apprentissage (Génie civil, Alimentation-cuisine et Coiffure-esthétique) qui recrutent majoritairement des apprentis, mais qui, ne préparant pas au baccalauréat professionnel, offrent très peu de chances de poursuite en BTS. À l'opposé, on trouve les spécialités qui préparent à plus de 80 % au baccalauréat et permettent à plus de un apprenti sur dix de poursuivre en BTS. Parmi celles-ci, trois spécialités

(Commerce-vente, Mécanique automobile et Structures métalliques) ont un recrutement d'apprenti d'au moins 50 %. Enfin, les spécialités de formation Électricité-électronique et Hôtellerie, qui ont un profil mixte en termes de recrutement et de préparation au baccalauréat, mènent peu jusqu'au BTS. ■

À LIRE

Durier S., Poulet-Coulibando P.,

« Formation initiale, orientations et diplôme de 1985 à 2002 », *Économie et statistiques*, INSEE, n° 378-379, 2005.

Moreau G., *Le monde apprenti*, La Dispute, 2003.

Qui sont les apprentis qui poursuivent au niveau IV ? L'exemple de Strasbourg

La mise en place de remontées de données individuelles sur l'apprentissage permet de suivre le parcours des apprentis d'une année à l'autre. Cependant, en 2004-2005, seule l'académie de Strasbourg disposait de deux années consécutives complètes. Le *tableau* ci-contre met en évidence pour cette académie les caractéristiques des apprentis qui ont poursuivi leurs études par l'apprentissage vers un niveau IV de formation entre la rentrée 2004 et la rentrée 2005. On y modélise, au moyen d'une régression logistique, la poursuite au niveau IV (tous diplômes confondus) des apprentis inscrits en année terminale de niveau V (tous diplômes confondus) contre toutes les autres situations possibles : obtention ou non du diplôme et arrêt des études initiales, poursuite des études autrement que par l'apprentissage, migrations vers une autre académie...

Il apparaît ainsi que la probabilité de poursuivre en niveau IV après un niveau V est significativement plus forte pour les apprentis les plus jeunes, c'est-à-dire peu ou pas du tout en « retard scolaire », et qui de surcroît ne sont pas redoublants (en année prorogée). Les enfants de cadres, de professions intermédiaires et d'indépendants (artisans, commerçants et agriculteurs) ont une plus grande propension à poursuivre leurs études en apprentissage que les enfants d'ouvriers et d'employés. Enfin, être de nationalité étrangère semble augmenter la probabilité de poursuite, mais les effectifs d'apprentis concernés sont trop faibles pour que l'effet soit statistiquement significatif. « Toutes choses égales par ailleurs », on ne décèle pas de différence significative entre les filles et les garçons.

Au-delà des caractéristiques individuelles de l'apprenti, le modèle met en avant un effet très fort des caractéristiques de la formation suivie. Ainsi, comparée à la préparation d'un CAP en deux ans, celle d'un BEP ou d'un CAP en trois ans offre plus de chances de poursuite. De même, ceux qui ont déjà préparé un diplôme de niveau V par apprentissage (apprenti préparant un brevet de compagnon professionnel, diplôme de niveau V en un an après un brevet de compagnon, un BEP ou un CAP) poursuivent nettement plus. On peut penser qu'en dehors du BEP, il est nécessaire de passer trois ans en niveau V avant de pouvoir accéder à un niveau IV. Par ailleurs, des différences très importantes apparaissent entre les spécialités de formation, certaines ne permettant pas ou peu de poursuivre (bâtiment, transport, etc.), tandis que d'autres proposent des parcours « typiques » niveau V- niveau IV comme la coiffure pour les filles ou la mécanique automobile pour les garçons.

Qui sont les apprentis qui poursuivent au niveau IV ? L'exemple de Strasbourg (suite)

Facteurs expliquant la poursuite d'études au niveau IV à Strasbourg (académie de Strasbourg, rentrées 2004 et 2005)

		Coefficient estimé	Degré de significativité	Effet marginal
Constante		-1,96	***	12,3
Âge	16 ans	0,51	***	6,7
	17 ans			
	18 ans	-0,33	*	-3,1
	19 ans	-0,15	ns	ns
	20 ans et plus	-0,61	*	-5,2
Sexe	Garçons			
	Filles	-0,25	ns	ns
Nationalité	Français			
	Étranger	0,40	ns	ns
PCS du représentant	Cadres	0,64	**	8,7
	Professions intermédiaires	0,47	*	6,1
	Indépendants	0,35	*	4,4
	Employés	0,04	ns	ns
	Ouvriers			
	Sans emploi (chômeurs, inactifs)	-0,02	ns	ns
	Non-réponse	-0,26	ns	ns
En année prorogée	Non			
	Oui	-0,58	*	-5,1
Diplôme préparé	BCP (Brevet de compagnon prof.)	2,15	***	42,3
	BEP	1,34	***	22,6
	CAP en 3 ans	1,17	***	18,9
	CAP en 2 ans et ass.			
	MC5 et ass.	0,37	ns	ns
Spécialité de formation	Alimentation, cuisine			
	Énergie, climat	-1,77	***	-10,0
	Bâtiment : construction	-2,73	***	-11,4
	Bâtiment : finition	-2,14	***	-10,7
	Travail du bois	-0,58	**	-5,0
	Mécanique auto (et générale)	0,54	**	7,1
	Structures métalliques	-1,45	***	-9,1
	Électricité, électronique	-0,33	ns	ns
	Transport, manutention	-0,86	ns	ns
	Commerce, vente	-0,16	ns	ns
	Communication et information	0,78	*	11,1
	Accueil, hôtellerie, tourisme	-0,05	ns	ns
	Coiffure	1,11	***	17,6

Lecture - La probabilité de poursuite estimée par le modèle pour un apprenti, qui a les **modalités grisées** de chaque variable est de 12,3 %. Un apprenti âgé de 16 ans augmente sa probabilité de poursuite de 6,7 points. Degré de significativité : * = 5 %, ** = 1 %, *** = 0,1 %.

Source : MEN-DEPP, SIFA

Sources et méthode

Les graphiques 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 et le tableau 1 ont été réalisés à partir des données de l'enquête n° 51. Cette enquête collecte des données agrégées auprès de l'ensemble des centres de formation d'apprentis (CFA) et des sections d'apprentissage (SA). Depuis 2002 se met en place progressivement un nouveau Système d'Information sur la Formation des Apprentis (SIFA) basé sur des données individuelles. À la rentrée 2004-2005, sept académies (soit 77 612 apprentis) avaient mis en place ce nouveau dispositif. Les graphiques 5 et 8 ainsi que le tableau de l'encadré sont basées sur ces données individuelles.

Les taux de poursuite (graphiques 7 et 8) sont calculés en rapportant les effectifs d'apprentis inscrits en première année d'un niveau IV (respectivement niveau III) et déclarant provenir d'apprentissage, aux effectifs inscrits en année terminale de niveau V (respectivement niveau IV) l'année d'avant. Parmi ces derniers, certains n'ont pas eu leur diplôme, d'autres continuent leurs études en préparant un diplôme de même niveau. On suppose donc que ces phénomènes sont constants dans le temps et qu'ils n'affectent pas l'évolution de l'indicateur calculé.